

## FICHE PAYS

## TOGO

## CONTEXTE GÉNÉRAL



**Monnaie :** Franc CFA (1 € = 656 FCFA)

**Population estimée :** 9,1 Millions (UNFPA 2023)

**IDH :** 0,539 rang 162<sup>ème</sup>/191 (PNUD 2021-2022)

**Croissance annuelle de la population :** 2,3% (JMP 2022)

**Part de la population rurale :** 57% (MAT)

**Organisation territoriale depuis 2019 :** 5 régions, 39 préfectures, 117 communes et 393 cantons

#### Contexte politique :

Dernière élection présidentielle : février 2020, Faure Essozimna Gnassingbé réélu pour un mandat de 5 ans.

Dernières élections législatives : avril 2024, couplées avec les premières élections régionales

## LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## Principales problématiques

**Secteur eau :** Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties et accessibles selon les milieux ; une détérioration de la qualité de la ressource (pollution, contamination) ; un enjeu fort de professionnalisation pour l'exploitation des services.

**Secteur assainissement :** Très faible taux d'équipement en milieu rural, aucun traitement des eaux usées en ville. Traitement des boues de vidange : en complément de la station de Sokodé (construite en 2018), les stations de Dapaong, Kara, Atakpamé et Tsévié construites sur financement UE sont entrées en fonction en 2024.

Taux d'accès de base	Eau potable	Assainissement	Hygiène
Milieu rural	87%	32,1%	26,9%
Milieu urbain	58,5%	9,1%	9,8%
Total	71%	19,2%	17,3%

Source : Taux d'accès de base selon OMS/Unicef, Joint Monitoring Program, 2022.

## LE CADRE JURIDIQUE ET SECTORIEL

- [La Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement](#) (PNEA), document de référence du secteur (2018)
- [Le Code de l'eau](#), base légale de la politique de l'eau au Togo (2010).
- [Stratégie d'Approvisionnement en Eau Potable au Togo](#) en milieu rural et semi-urbain (2021)
- La Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo (PNHAT), complétée par le [Plan National de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base](#) (PNHAB) (2014-2018)
- [La Loi portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques](#) (juin 2010)
- **Les principaux outils de programmation :**
  - Programation nationale :
    - PANSEA (plans d'actions OMD+GiRE à l'horizon 2015)
    - PANGIRE (Plan d'Actions Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, juillet 2010)
  - Programation communale :
    - Volet eau assainissement des [plans de développement communaux](#), [Plans Communaux d'Action Climatiques](#) (PCAC).

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES / NORMES

**Obligation de déclarer ses travaux** auprès du Ministère (MEA) ou des directions régionales (DREA)

### Coût moyen du mètre cube d'eau :

En centres urbains (TdE): prix de vente m<sup>3</sup> = 350 FCFA

En zone rurale: entre 15 et 25 FCFA la bassine de 50 litres (300 à 500 FCFA/m<sup>3</sup>)

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

[Guide de gestion des ouvrages d'AEP en milieu rural et semi-urbain au Togo](#), (MEA 2016)

[Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau](#) (MEA 2010)

[Décret 2024 fixant les modalités d'exercice des compétences partagées entre l'Etat et les communes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement](#), Présidence (2024)

[Guide opérationnel de l'assainissement autonome des excréta et eaux usées au Togo](#), Ministère de la Santé (2016)

[Loi sur la décentralisation](#) (25 juin 2019)

**Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Togo:**  
<https://www.pseau.org/outils/actions>

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Le Réseau Togo

Echanges et capitalisation d'expériences, base documentaire, appui-conseil aux porteurs de projets.

### pS-Eau en France

Site internet : [www.pseau.org/autres-pays](http://www.pseau.org/autres-pays)

Edouard Lebouvier

[edouard.lebouvier@pseau.org](mailto:edouard.lebouvier@pseau.org)

### CCEABT au Togo

Réseau d'appui et d'échanges pour les OSC engagées dans le secteur EHA au Togo. Plateforme de plaidoyer envers les autorités du secteur. (représentation dans chaque région)

Facebook : [CCEABT](#) / LinkedIn : [CCEABT](#)  
Jacques Gaba

[p3.cceabt@gmail.com](mailto:p3.cceabt@gmail.com)

### L'Ambassade de France au Togo

Service d'Action Culturelle et de Coopération (SCAC)

[scac.lome-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.lome-amba@diplomatie.gouv.fr)

## LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

### Echelon national

**Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)** (Anciennement Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV), renommé en août 2024)

- Élaboration et coordination générale des politiques et orientations nationales, régulation du secteur.

- Le MEA a récemment opté pour la Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion en milieu rural et semi urbain, Des projets pilotes sont actuellement en cours (notamment à l'initiative des communes Avé 2, Zio 2, Lacs 1 et Vo 1 et de leurs partenaires [SEVES](#), [Experts solidaires](#) et l'ONG togolaise [PADIE](#)).

**Ministère de la santé et de l'hygiène publique** (Direction de l'Hygiène et Assainissement de Base (DHAB)) : Assainissement autonome des eaux usées et des excréta en milieu semi urbain et rural et promotion de l'hygiène.

**La Société de Patrimoine Eau potable et assainissement (SP-Eau)** : gestion patrimoniale, programmation, recherche des financements et réalisation, réhabilitation et renouvellement des infrastructures.

**La Togolaise des Eaux (TdE)**, société fermière, responsable de l'exploitation, de la maintenance des installations et de la gestion des abonnés pour l'eau potable en milieu urbain (Chefs-lieux de Préfecture et sous-préfecture).

### Echelon local et décentralisé

**Les directions régionales /Services déconcentrés de l'État** : Appui aux communes et aux comités de gestion villageois dans l'application de la législation, le respect des normes de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

**Les communes** (117). Compétences partagées avec l'Etat :

- Édification et gestion des bornes fontaines, des puits et des forages de la commune.

- Collecte et traitement des eaux usées en partage avec l'[ANASAP](#).

**À noter** : Depuis 2015, le MEA peut déléguer, par décret et au cas par cas, la fonction d'autorité délégante du service public de l'eau potable ou de l'assainissement collectif à des communes ou regroupements de communes.

**Associations des Usagers de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AUSEPA) ou opérateurs privés ou public** : Possibilité d'exploiter le service d'eau potable en milieu rural ou la gestion de l'assainissement collectif ou communautaire, via un contrat de délégation signé avec la commune et/ou l'État.

## LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DES SERVICES

**Eau potable en milieu rural** : Exploitation déléguée aux associations d'usagers (AUSEPA) et/ou à des opérateurs privés qui contractualisent avec les AUSEPA.

**Eau potable en milieu urbain et semi-urbain** : L'Etat confie les infrastructures et les investissements à la SP-Eau. L'exploitation est concédée par l'Etat à l'entreprise publique TdE dans les centres urbains et semi-urbains ou à des opérateurs privés sous la responsabilité de la SP-Eau.

**Assainissement collectif** : gestion déléguée à un opérateur public ou privé. Absence d'une filière structurée pour la collecte et le traitement des boues de vidange. Constructions récentes de stations de traitement.

**Assainissement individuel** : investissement et fonctionnement à la charge des familles.

**Assainissement communautaire** : gestion déléguée à un opérateur privé ou à une association d'usagers (AUSEPA).

Une fiche réalisée par

Grâce au soutien de

